

VILLE DE CLERMONT AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, France D'Amour, directrice générale de la ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du lundi 11 août 2025 à 20h, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **Propriété située au 2 à 4 rue Mgr-Savard et 28 à 30 rue Lapointe, sur le lot 3 257 541 du Cadastre du Québec :**

Réputer conforme la présence d'espaces de stationnement dans la cour avant pour un immeuble à vocation résidentielle alors que le règlement prévoit qu'il est interdit d'y aménager des espaces de stationnement.

- **Propriété située au 90 rue Lapointe, sur le lot 3 257 130 du Cadastre du Québec :**

Réputer conforme l'implantation d'une piscine résidentielle à 1.2 mètre de la ligne latérale alors que la marge de recul latérale minimale est fixée à 1.5 mètre.

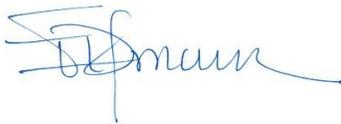
- **Propriété située au 32 rue St-Philippe, sur le lot 3 256 917 du Cadastre du Québec :**

Réputer conforme l'aménagement de l'allée de stationnement à une distance nulle du bâtiment principal situé sur le même terrain alors que la marge prescrite est de 3.0 mètres;

Réputer conforme l'implantation du bâtiment principal à 1.75 mètre de la ligne latérale alors que la marge de recul latérale minimale est fixée à 2.00 mètres.

Toutes personnes intéressées par ces demandes pourront se faire entendre par le conseil lors de la séance ordinaire du lundi 11 août 2025.

Donné à Clermont, ce 17^e jour du mois de juillet 2025.



France D'Amour
Directrice générale